MÉTADONNÉES

Suivi du plan de mise en œuvre du PEV 2030

Date de suivi: 31 mars 2022

Contexte

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) effectue, auprès des ministères et organismes responsables, un suivi semestriel de chaque action inscrite dans le plan de mise en œuvre (PMO) du Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030). Ce suivi permet notamment de constater la progression des actions en ce qui concerne leurs objectifs, les dépenses qui y sont associées et les résultats obtenus par rapport aux cibles établies.

Les informations collectées par ce suivi alimentent le Bilan de l'action climatique du gouvernement du Québec (annuel), le Tableau de bord de l'action climatique du gouvernement du Québec et le tableau de suivi des actions du PEV 2030, disponibles à cette adresse : <u>État d'avancement de l'action climatique gouvernementale | Gouvernement du Québec (quebec.ca)</u>.

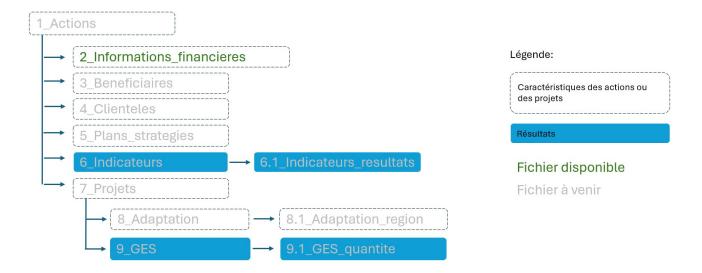
Ce jeu de données contient les informations brutes collectées lors de l'exercice de suivi du 31 mars 2022. Les ministères et organismes qui ont fourni les données sont responsables de leur qualité.

Ce jeu de données devrait être complété d'ici la fin de l'année 2024.

Référence à citer

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), 2023-09-30. Suivi des actions du plan de mise en œuvre du PEV 2030, Québec, Direction générale de la gouvernance de la transition climatique et énergétique.

Structure des données ouvertes



Détail des champs disponibles par fichier

2_Informations_financieres

Liste des dépenses annuelles par action pour chacune des cinq années du plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030.

Champ	Description
Id_action	ldentifiant unique de l'action.
Action	Numéro et titre de l'action.
Periode_budgetaire	Période couverte par le cadre financier quinquennal du plan
	de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030
	(ex. : 2023-2028).
Source_financement	Sources de financement de l'action. Le financement peut
	provenir du Fonds d'électrification et de changements
	climatiques (FECC) ou d'une source de financement autre que
	le FECC (HORSFECC).
Annee_financiere	Année financière concernée par les dépenses prévues pour
	l'action (ex. : 2022-2023).
Type_depense	Les types de dépenses sont : « dépenses prévues », soit les
	montants approuvés par le Conseil des ministres pour la mise
	en œuvre des actions prévues pendant la période budgétaire,
	ou « dépenses réelles », soit le portrait des montants inscrits
	dans le système de comptabilité du MELCCFP.
Depense	Montant, en dollars, par action et en fonction du type de
	dépense (prévue ou réelle).